



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 26  
Voix favorables : 26  
Voix défavorables :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 20 novembre 2018**

**Délibération  
n° CA 2018 - 153**

**relative aux tarifs des locations de salles par l'IUT de Rodez  
pour l'année civile 2019**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;  
Vu l'avis du conseil de l'IUT de Rodez dans sa séance du 22 octobre 2018


**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article unique**

Le conseil d'administration approuve, pour l'année civile 2019, les tarifs de locations de salles aux associations ou organismes, par l'IUT de Rodez, comme suit :

Dénomination	Tarifs HT par jour
Amphithéâtre	300 €
Salles informatiques	300 €

La présidente du conseil d'administration,

  
Corinne MASCALA